

BSN, vite

L'organisation de l'information scientifique et technique (IST) en France manque de lisibilité. C'est un constat que l'on entend régulièrement, ici comme à l'étranger. Lors du congrès de l'IFLA à Helsinki, un collègue finlandais à qui j'essayais d'expliquer la BSN, sujet du dossier du présent numéro d'*Arabesques*, s'est vite impatienté en me demandant pourquoi nous avons autant de structures et si BSN allait les rationaliser pour aboutir à un seul organisme. Les initiateurs de la BSN, suivant en cela les recommandations du rapport Salençon, ont pourtant sagement décidé d'une approche fonctionnelle – comment mieux répondre aux besoins des chercheurs – et non structurelle.

Certains pays disposent bien d'un seul opérateur qui assume tous les rôles remplis en France par l'ABES, l'INIST-CNRS, Couperin, HAL, etc. Ce n'est toutefois qu'un modèle parmi d'autres, la France faisant partie des nombreux pays où œuvrent plusieurs acteurs. Le Royaume-Uni, souvent cité en exemple pour son JISC, dispose de multiples structures, de même que l'Allemagne : la diversité n'empêche pas l'efficacité. En France, le principal problème est celui de la dichotomie entre enseignement supérieur et recherche, héritage de l'histoire. Les dispositifs documentaires se sont constitués et développés en parallèle sans coordination. Les modèles d'organisation documentaire des universités et des organismes de recherche divergent, reflétant les différences de missions (recherche d'une part, enseignement et recherche d'autre part), de publics (chercheurs, étudiants et enseignants chercheurs) ; de filières professionnelles et de formations ; de représentation du métier. Ajoutons le paysage morcelé des 85 universités françaises autonomes face à des organismes de recherche peu nombreux et puissants. Jusqu'en 2008, ces différences se reflétaient dans la tutelle des établissements avec une direction pour l'enseignement supérieur et une autre pour la recherche qui disposaient chacune de structures spécifiques pour le pilotage de l'IST.

Le premier pas vers la mise en cohérence a été la création du Service de la coordination stratégique et des territoires, commun à la DGESIP et à la DGRI, avec une Mission de l'information scientifique et du réseau documentaire (MISTRD). Son premier chantier a été la création de la Bibliothèque scientifique numérique dont l'objectif est d'améliorer les services aux chercheurs tout en mettant en cohérence l'action des différents opérateurs et en maîtrisant les coûts. C'est un chantier long et délicat car il oblige les opérateurs à s'ouvrir à une nouvelle culture et à de nouveaux partenaires. Dans certains cas, ils devront sans doute renoncer à certaines activités pour les laisser à un autre qui aura fait la preuve d'une plus grande légitimité sur le segment. La condition de la réussite – tous les nombreux rapports sur l'IST français l'ont souligné – est un pilotage politique fort et incontesté pour transcender les territoires institutionnels et la dualité récurrente entre l'enseignement supérieur et la recherche.

Lorsque BSN sera stabilisée et aura fait la preuve de sa pertinence par des résultats concrets, faudra-t-il aller plus loin en s'intéressant cette fois-ci aux structures ? Évitions les meccanos administratifs qui ne répondraient pas à une vraie logique fonctionnelle. L'ABES, en bientôt vingt années d'existence, peut témoigner de son expérience des projets de fusion ou de recomposition, dont certains ont réussi. Fort de cette expérience, je vois plusieurs conditions à la réussite de telles opérations : le projet doit répondre à une logique fonctionnelle ; les personnels des établissements concernés doivent partager un même socle de culture professionnelle ; l'encadrement et les personnels doivent être convaincus du projet et en être acteurs ; la ou les tutelles doivent en être tout autant convaincues et parler d'une seule voix ; la question de la localisation ne doit pas polluer le projet.

On n'en est pas encore là. La priorité, c'est qu'universités et organismes de recherche continuent leur acculturation réciproque. L'approbation à l'unanimité en septembre des nouveaux statuts de l'ADBU montre le chemin parcouru en quelques années : en s'ouvrant à tous les personnels d'encadrement de la fonction documentaire – universités et organismes de recherche –, l'ADBU témoigne de son engagement dans l'appréhension globale de la problématique documentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES